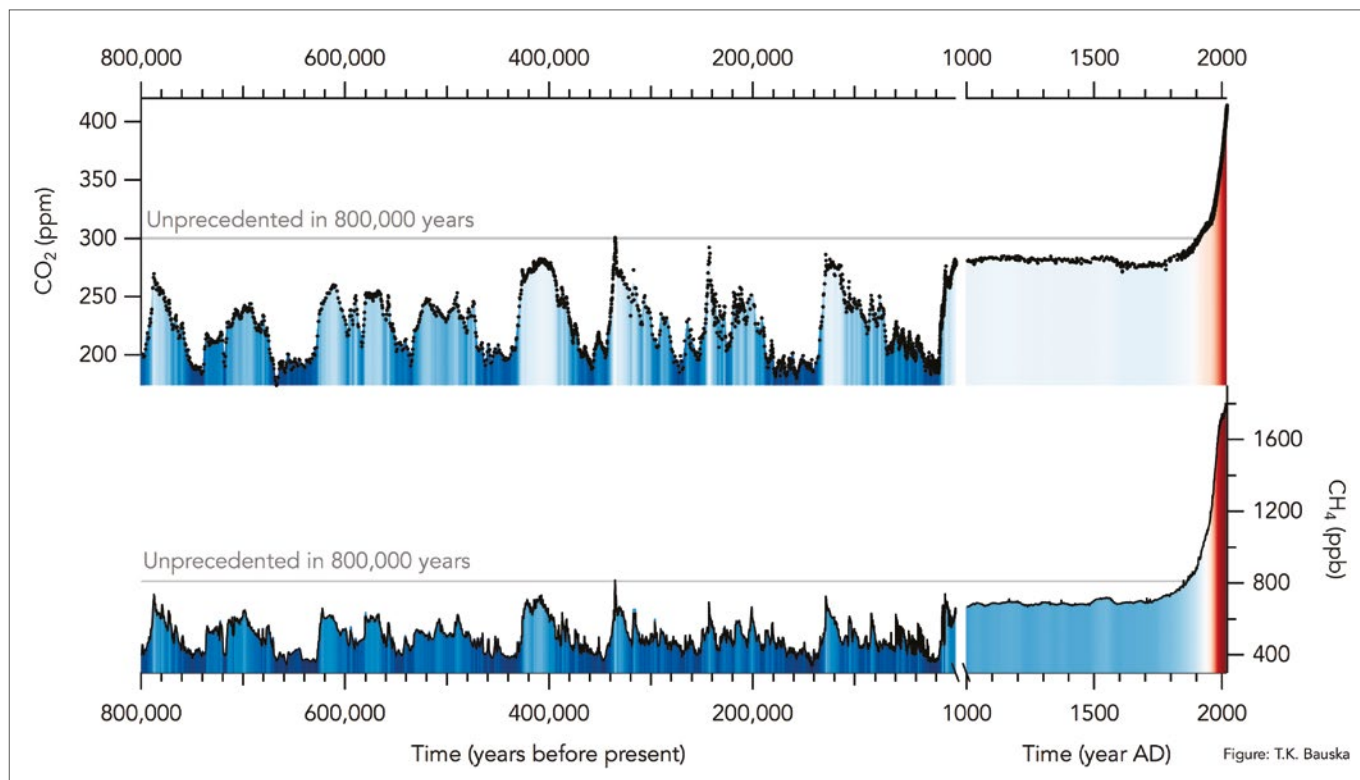


ÉTAT DE LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE AU PAYS BASQUE

Sortir du “réalisme”
de l’inaction

bizi!





→ **Concentrations de dioxyde de carbone (CO₂) et de méthane (CH₄) dans l'atmosphère** pendant les 800 000 dernières années, mesurées en parties par million (ppm). Une compilation de données réalisée par le scientifique anglais Thomas Bauska, spécialiste des gaz piégés dans les glaces : «Nos carottes glaciaires, qui datent de 800 000 ans, montrent que la Terre n'a jamais dépassé 300 ppm de CO₂ et 815 ppb de CH₄ avant la révolution industrielle».



→ **Un milliard de personnes menacées par la montée des eaux** ou «seulement» moitié moins ? Dans une nouvelle étude, publiée mardi 12 octobre 2021 dans la revue Environmental Research Letters, des scientifiques américains et allemands ont mesuré la différence entre un monde qui respecterait l'accord de Paris pour le climat et un autre qui laisserait le réchauffement climatique s'aggraver. Conscients que ces chiffres ne parlent pas forcément au grand public, les auteurs l'accompagnent, avec l'aide de l'organisation scientifique Climate Central, d'une simulation en images des différents scénarios. Ci-dessus, [le secteur des Cavaliers à Anglet en l'état actuel \(en petit\) et dans le cadre d'un scénario à +3°C \(en grand\)](#).

INACTION À TOUTES LES ÉCHELLES

Depuis plus de 30 ans, les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) préviennent les responsables politiques et, rapport après rapport, l'alerte se fait plus pressante : sans réduction massive et rapide de nos émissions de gaz à effet de serre, les températures vont grimper et les catastrophes climatiques (canicules, feux de forêt, inondations, montée des eaux, ...) se multiplier et s'intensifier. Des territoires seront rendus inhabitables et des écosystèmes détruits ou dégradés à jamais.

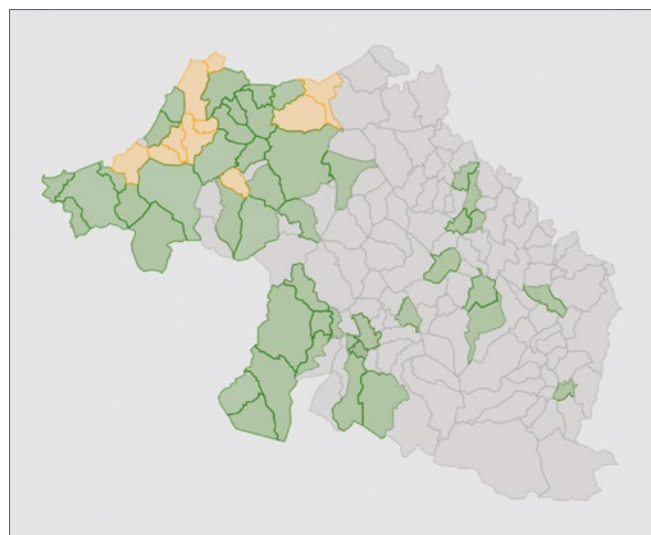
Pourtant, si les discours ont changé, dans les faits, la réponse politique oscille entre inaction et procrastination. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) explosent et « le changement climatique s'accélère et s'intensifie » à un rythme « sans précédent » selon le GIEC. Nous sommes déjà à +1,2°C et si jamais les pays respectent les engagements nationaux pris à la COP21, nous nous dirigeons vers +2,7°C.

Alors que la COP 26 est en pleine discussion, qu'attendre des promesses faites par les Etats alors que, pour l'instant, [seule la Gambie respecte ses engagements](#) ? La France, récemment condamnée pour cela par le Conseil d'Etat, n'est pas non plus sur une trajectoire compatible avec ses promesses de neutralité carbone ❶ pour 2050. Dans ce contexte, cet objectif ne pourra pas être atteint sans que les collectivités locales, [responsables directement et indirectement de 50% des émissions de GES](#), ne déclinent localement une ambition comparable et ne prennent pleinement leur part. Tel n'est pour l'instant pas le cas de **la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) qui, par "réalisme", ne s'inscrit pas dans une trajectoire de neutralité carbone** alors que son territoire possède des puits de carbone (forêts et prairies notamment) aux capacités de captation supérieures à la moyenne hexagonale. Or, d'autres territoires comme [Lille Métropole](#) ou [Grenoble Alpes Métropole](#) visent la neutralité carbone et prévoient en plus des actions pour réduire les émissions associées aux importations. Si les ambitions de

la CAPB ne sont pour l'instant pas à la hauteur, ce 1er rapport propose d'évaluer les actes de 56 communes suivies et de la CAPB pour s'orienter vers une métamorphose écologique à même d'assurer un territoire viable pour ses habitant·es.

DE LA TRANSITION À LA MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE

Lors du [bilan du précédent mandat](#), le comité Hitza Hitz ❷ de Bizil a constaté que les 30 communes suivies (75 % de la population) n'avaient réalisé et débuté que très peu des actions de la boîte à outils climatique : la transition écologique n'a pas eu lieu au Pays Basque nord. Cette transition et ses petits pas n'étant plus à la hauteur de l'urgence climatique portée par les scientifiques du GIEC, Bizil a proposé un **Pacte de métamorphose écologique** ❸ du territoire lors des municipales en 2020. Ce Pacte comprend des actions dans 7 thématiques structurantes : les alternatives à la voiture solo, la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, un territoire 100% énergies renouvelables, une agriculture et une alimentation bio et locale, le développement de l'économie locale avec l'Eusko, une réduction des déchets et la mise en oeuvre du Plan Climat. Les élu·es signant ce Pacte ont pris l'engagement de réaliser l'ensemble des actions aux niveaux communal et communautaire.



→ Les 158 communes de l'agglomération Pays Basque. En vert, les communes signataires du Pacte. En orange, les communes non-signataires également suivies par le comité Hitza Hitz. En gris, les autres communes non signataires.

Au sortir des élections, 46 listes signataires du Pacte ont été élues. Les communes signataires sont urbaines, péri-urbaines ou rurales, de toutes tailles et tendances politiques, situées dans les

❶ La neutralité carbone se définit par le fait de capter autant de carbone que l'on en émet, de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et ainsi limiter l'augmentation de la température globale de la planète. Cela suppose d'une part, de réduire drastiquement les émissions, qu'elles soient d'origine fossile ou issues de matière vivante, et d'autre part, d'augmenter les puits (les forêts et les sols) permettant la séquestration du carbone. ❷ Tirée d'un proverbe basque, l'expression Hitza hitz signifie "une parole est une parole". ❸ Reproduit en annexe page 10.

3 provinces et 9 pôles territoriaux. Mais le comité de suivi Hitza Hitz suit aussi les actions entreprises par les 10 communes non-signataires de plus de 2000 habitants (3 villes : Anglet, Boucau et Saint-Jean-de-Luz et 7 bourgs : Ahetze, Arbonne, Arcangues, Bassussarry, Briscous, Larressore et Urt), car la métamorphose du Pays Basque Nord ne se fera pas sans elles ! Le comité Hitza Hitz de Bizil! mène donc une veille citoyenne sur **56 communes totalisant près de 87% de la population de la Communauté d'Agglomération, également engagée dans la démarche à travers ses élu-es signataires.**

LE RÉSEAU DES SENTINELLES ÉCOLOGIQUES

Pour assurer une veille à la mesure des enjeux, le comité Hitza Hitz de Bizil! fait le pari d'une mobilisation citoyenne et coordonne les citoyen-nes volontaires pour s'impliquer dans leur commune et sur le territoire en tant que sentinelles écologiques. En écologie scientifique, les sentinelles écologiques sont des espèces dont la sensibilité sert d'indicateur précoce des changements de leur écosystème. Comme le hérisson, les sentinelles d'Hitza Hitz peuvent contribuer à leur écosystème communal : soit en mettant en lumière les actions exemplaires des communes volontaristes, soit en alertant des projets climaticides qui mettent en danger leur habitat. Elles se mobilisent pour que les actes coïncident avec les paroles.


Parmi les 30 sentinelles actuellement impliquées, certaines ont déjà rencontré les équipes municipales. Elles ont publié [2 numéros de leur gazette «Hitza Hitz ? L'écho de la métamorphose»](#), en versions papier et numérique, pour sensibiliser et informer élu-es et citoyen-nes sur l'état de cette métamorphose. Elles ont aussi mené une action de désobéissance civile à Mauléon en rétablissant une voie cyclable que le maire - violant ses engagements - avait supprimée. Les sentinelles ont ainsi pu montrer leur détermination à se mobiliser pour la métamorphose écologique du territoire.

Le comité Hitza Hitz a aussi proposé aux élu-es volontaires [un programme de formations](#), pour mettre en œuvre efficacement les mesures du Pacte. Ce projet a dû être reporté suite aux mesures sanitaires prises en 2020 et un nouveau programme est actuellement en cours de préparation.



UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE ENCORE À CONFIRMER

Au bout de cette première année de mandat, le comité Hitza Hitz a envoyé aux élu-es signataires du Pacte (majorité et opposition) une série de fiches de suivi permettant d'évaluer l'avancement des actions pour les thématiques couvertes par le Pacte de métamorphose.

Suite aux nombreuses sollicitations des sentinelles (courriels, téléphone et rencontres en mairie), [34 communes](#)  ont répondu sur les 56 suivies, soit 61% des communes suivies et 72% des communes signataires. A noter : Saint-Jean-de-Luz est la seule commune non signataire à avoir répondu aux fiches de suivi.

Afin de marquer l'importance de la coopération des élu-es et des fonctionnaires dans la démarche de suivi, le comité Hitza Hitz a estimé un niveau de culture démocratique communale. Celle-ci est établie à partir d'un score échelonné de 0 à 4 en fonction du nombre de courriels de contact d'élu-es retournés en début de mandat, selon que la commune a répondu ou pas pour ce 1er rapport et selon la qualité des réponses (nombre de fiches retournées, exhaustivité et précision des réponses, part d'indicateurs renseignés).

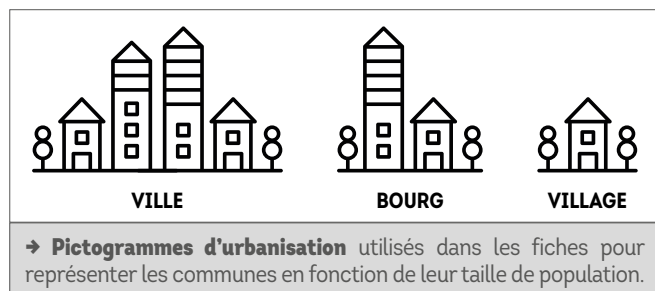
Avec un score de 1,6 en moyenne, la culture démocratique de l'ensemble des communes est encore balbutiante ; celle des seules communes ayant répondu pour ce 1er rapport est mécaniquement plus élevée avec un score moyen de 2,3. Le comité Hitza Hitz salue la participation active de la commune d'Aicirits qui, bien qu'étant un village avec des moyens limités, remporte la palme de la culture démocratique puisque c'est la seule commune à atteindre un score de 4.

Le trop faible nombre d'indicateurs retournés par les communes, en quantité et en qualité, n'a pas permis de traitement totalement satisfaisant des données transmises pour ce rapport. Mais les sentinelles vont continuer à solliciter les communes durant l'année pour obtenir au moins les chiffres de 2020 afin d'avoir une image de la situation de début de mandat. Hormis Saint-Jean-de-Luz, les villes n'ont pas transmis l'intégralité des données demandées. Cela est d'autant plus étonnant que **la plupart de ces informations sont des données d'intérêt général qui, d'après la loi pour une République numérique de 2016, devraient déjà être publiées en ligne pour les collectivités de plus de 3500 habitant-es.**

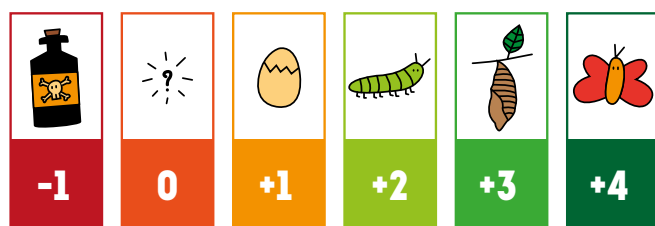
⁴ Seulement 32 communes ont fait l'objet d'une analyse complète car Ostabat-Asme et Saint-Pierre-d'Irube ont rendu leurs réponses trop tardivement pour être traitées. Pour Ascain, la majorité n'a pas répondu, seules les élu-es d'Azkarne Bai ont rendu les fiches remplies, le comité Hitza Hitz a pris le parti de publier ces éléments assortis d'autres observations recueillies par les sentinelles, faute de pouvoir s'appuyer sur les éléments transmis par la majorité en place.

LA MÉTAMORPHOSE N'EST PAS ENCORE DANS L'OEUF

Afin de mieux prendre en compte la diversité des communes suivies, le comité Hitza Hitz a distingué les communes en fonction de leur taille de population dans son évaluation : 26 villages (communes de moins de 2000 habitant·es), 15 bourgs (entre 2000 et 5000 habitant·es) et 15 villes (de plus de 5000 habitant·es).



Filant la métaphore, le comité Hitza Hitz a repris les étapes de transformation des insectes pour illustrer le niveau de métamorphose des communes atteint pour chaque action du Pacte dans les 7 champs couverts. Chaque action s'est vue attribuer un score :



→ **Pictogrammes** illustrant le stade de métamorphose écologique :

- 1, en cas de régression : violation de la loi ou actions allant à l'opposé des engagements du Pacte
- 0, inaction : rien de substantiel n'a été accompli
- 1, pour l'œuf : un début d'action a été entamé
- 2, pour la larve : entre 25% et 50% de l'action a été mis en oeuvre
- 3, pour la nymphe : entre 50 et 75% de l'action a été mis en oeuvre
- 4, pour l'adulte : plus de 75 % de l'action a été mis en oeuvre

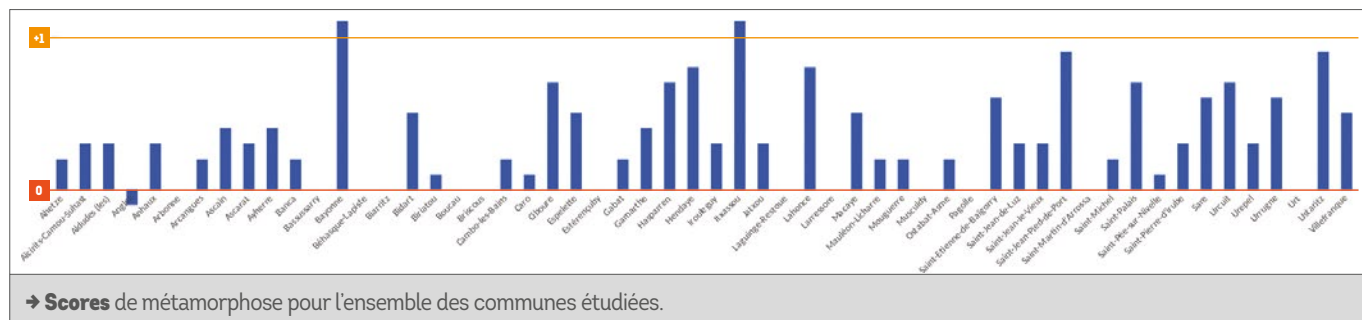
Si le 1er stade peut être atteint dès que des premiers éléments sont réalisés, les stades à partir de la larve (2 et plus) renvoient le plus souvent à une quantification : elles demandent de la part de la commune de renseigner les indicateurs requis afin que les sentinelles évaluent si le niveau de progression est suffisant. Devant l'urgence écologique, cette demande reflète la nécessité que s'opèrent des changements d'échelle qui aillent au-delà de la dimension symbolique ou illustrative que pouvaient avoir certaines actions de transition écologique : une métamorphose écologique. Or, de nombreuses communes n'ont pas fourni ces indicateurs, ou les chiffres demandés ont parfois été mal compris, ce qui peut expliquer en partie le faible score obtenu dans l'ensemble par les communes.

Pour les 32 communes ayant répondu dans les délais, le score moyen de métamorphose atteint seulement 0,5 sur 4. Si l'on intègre l'ensemble des 56 communes suivies ⁵, le score moyen de métamorphose surnage à 0,3 : la métamorphose du Pays Basque n'est pas encore dans l'œuf !

Et de fait, si l'on se penche sur les résultats par commune, les scores s'échelonnent de -0,1 pour Anglet à 1,1 pour Bayonne et Ixassou, seules à parvenir pleinement au 1er stade de la métamorphose en moyenne. Dans ce faible niveau global d'avancement, nous avons distingué les communes vraiment très peu avancées (celles avec un score en-dessous de 0,5) qui sont plus proches de zéro et de l'inaction, de celles qui sont plus proches du stade de l'œuf (0,5 et plus). **La grande majorité des communes (40) sont au stade de l'inaction.** Si certaines actions ont pu être sous-estimées faute d'information suffisante pour les indicateurs requis, il apparaît qu'il reste encore bien du chemin à parcourir avant que n'écluse une nouvelle forme territoriale résiliente.

MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Le transport (de personnes et de marchandises) est le 2ème poste d'émissions de gaz à effet de serre du Pays Basque nord, concentrant un tiers des émissions totales. «Agir pour toutes les mobilités alternatives à la voiture solo» constitue le 1er



⁵ Dont les actions ont été évaluées avec les éléments assemblés par les sentinelles ou le signalement des citoyen·nes et associations. Une action pour laquelle aucune information n'était disponible a été mise au stade 0 comme une inaction.

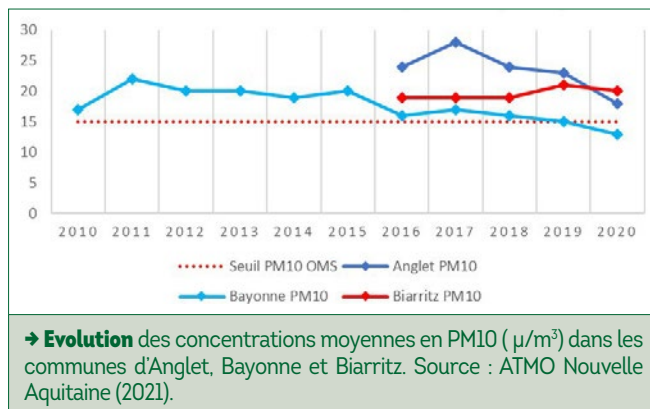
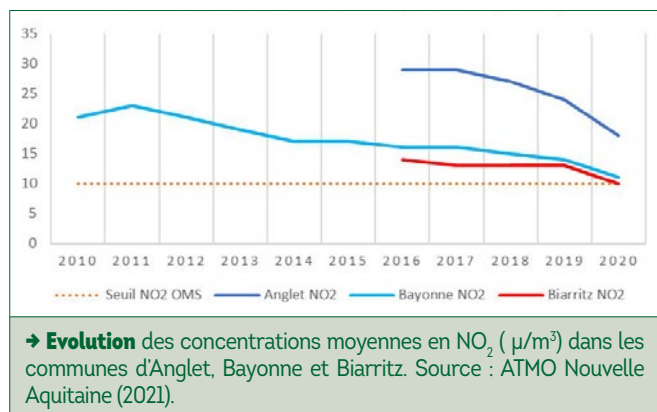
engagement du Pacte 2020 pour la métamorphose écologique. Pourtant, **de trop nombreuses communes continuent à violer la loi, encore trop souvent ignorée, qui affirme que lors d'une création ou rénovation de voies, elles doivent prévoir des aménagements cyclables.** Les communes de Bidart, Hendaye, Mauléon, Musculdy et Mouguerre ont été ainsi sanctionnées d'un malus ⑥. Tout comme les maires d'Anglet, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz ⑦ pour la suppression des coronapistes sans aucun aménagement en remplacement.

Dans cette thématique, la note moyenne de métamorphose s'établit à 0,3 /4. Les notes s'échelonnent de -0,4 (action climaticide réalisée par la commune) à 1. Des communes comme Bayonne ou Hendaye commencent enfin à aménager leur voirie pour un autre partage de l'espace public ⑧.

FOCUS

TOUT VOITURE, SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR

Le transport routier est aussi le principal responsable des émissions d'oxydes d'azote et produit également des particules fines, qui affectent la qualité de l'air. [L'Organisation Mondiale de la Santé \(OMS\) vient d'abaisser les seuils de référence](#) pour protéger la santé des populations vis-à-vis de la pollution de l'air ambiant. Or, les concentrations actuelles ⑨ sur le BAB dépassent de façon quasi systématique les nouvelles valeurs fixées pour le NO₂ et les particules fines (PM 10 et PM 2,5) pour la pollution de fond, la plus impactante sur la santé : elles contribuent au développement ou à l'aggravation de maladies chroniques telles que les cancers, les pathologies cardiovasculaires et respiratoires, les troubles neurologiques, etc. Raison supplémentaire pour rapidement transformer nos mobilités !



MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

En tant que **1^{er} poste de consommation d'énergie, le bâtiment est un secteur clé** dans lequel les collectivités ont un devoir d'exemplarité pour tracer la voie vers l'autonomie énergétique. Parmi les actions du Pacte figure l'élaboration dès le début du mandat, d'un plan ambitieux de rénovation du patrimoine bâti communal et communautaire en visant un niveau basse consommation. Aucune commune, ni la CAPB n'ont pour l'instant respecté cet engagement. La plupart annoncent être partenaires de la CAPB sur le programme européen ELENA qui prévoit une assistance technique pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et l'appui à la production décentralisée à partir de sources d'énergies renouvelables pour le bâti public.

Dans un contexte tendanciel d'augmentation des coûts énergétiques, la sobriété doit rester la première approche à favoriser : félicitations aux 13 communes qui pratiquent l'extinction nocturne. Enfin, de nombreuses municipalités nous ont indiqué assurer un suivi régulier de la consommation énergétique des bâtiments sans pour autant nous communiquer de chiffres. Un suivi de qualité devrait pourtant rendre ces données facilement accessibles.

Dans cette thématique, la note moyenne de métamorphose s'établit à 0,2 sur 4. Les notes s'échelonnent de 0 à 1,3. Le comité Hitzza Hitzz salue cependant l'engagement de Saint-Palais qui a fourni un suivi particulièrement détaillé de ses consommations.

TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

En se dotant de son Plan Climat, la CAPB ambitionne l'objectif

⑥ Une infraction de cette nature a déjà été commise au cours de ce mandat (ou est en projet). Il s'agit seulement des cas dont nous avons connaissance mais cette loi (art. L228-2 et L228-3 du Code de l'environnement) est encore trop souvent ignorée par les collectivités publiques (communes, Syndicat des mobilités ou Conseil Départemental). ⑦ En tant que président du Syndicat des mobilités pour la suppression de la piste Bd du BAB. ⑧ Actions dont le niveau d'avancement n'a pu être pleinement évalué, faute d'indicateurs suffisants. ⑨ L'année 2020 et ses confinements peuvent donner une impression de baisse rapide en trompe l'œil qui reste à vérifier pour 2021.

salué par Bizil! de couvrir 100 % des besoins énergétiques par une production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. En 2019, la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire du Pays Basque nord s'établissait à 781 GWh, représentant 12% des consommations d'énergie finale du territoire. Or, le scénario d'un territoire à énergie positive ¹⁰ à 2050 retenu pour le Pays Basque suppose une production à atteindre de 3249 GWh d'énergie pour couvrir la consommation projetée du territoire. Entre 2020 et 2050, cela suppose donc de multiplier par plus de 4 l'actuelle production d'EnR sur le territoire !

Dans cette thématique, la note moyenne de métamorphose s'établit à 0,3 sur 4. Les notes s'échelonnent de 0 à 1,3. Beaucoup de communes n'ont apporté aucune réponse et **seules 19 ont affirmé une participation communale à la production d'EnR**. Cependant, les sentinelles saluent l'engagement d'Aïcirits, Banca, Bayonne, Itxassou, Saint-Etienne-de-Baigorry et Urepel dans l'installation de panneaux photovoltaïques et l'alimentation de bâtiments communaux avec de l'EnR.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION BIO ET LOCALE

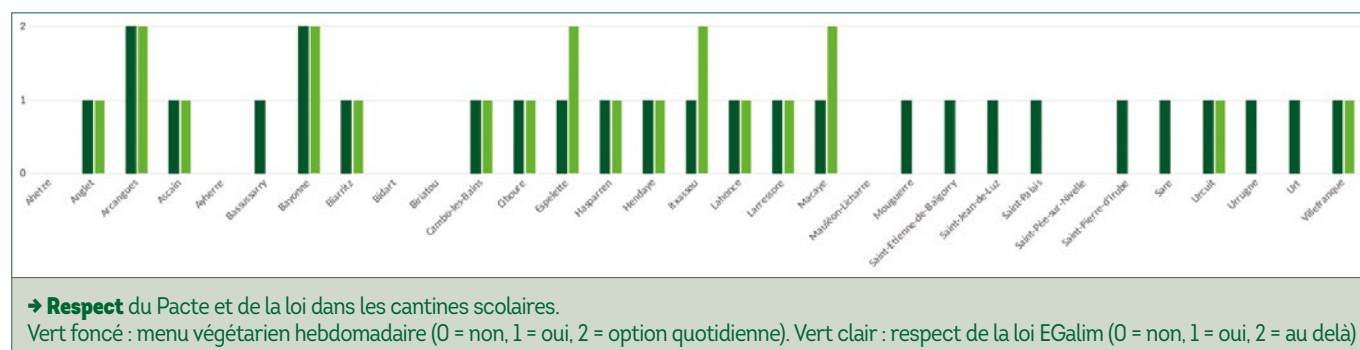
1er poste d'émission de GES, l'agriculture tient une place centrale au Pays Basque nord avec une production caractérisée par la prédominance de l'élevage. Si d'autres filières de qualité se sont construites autour des produits du terroir, du fait de cette spécialisation, l'autonomie alimentaire y est très faible.

La moyenne globale de métamorphose pour la thématique agriculture / alimentation est de 0,2 sur 4, avec des scores allant de -0,3 à 1,4. Seules Arcangues, Hendaye, Itxassou et Macaye atteignent le 1er stade de l'œuf. Pour l'instant, aucune commune n'a de stratégie avec pour objectif une alimentation 100% paysanne, bio, et locale ou n'évoque [le Projet Alimentaire Territorial de la CAPB](#).

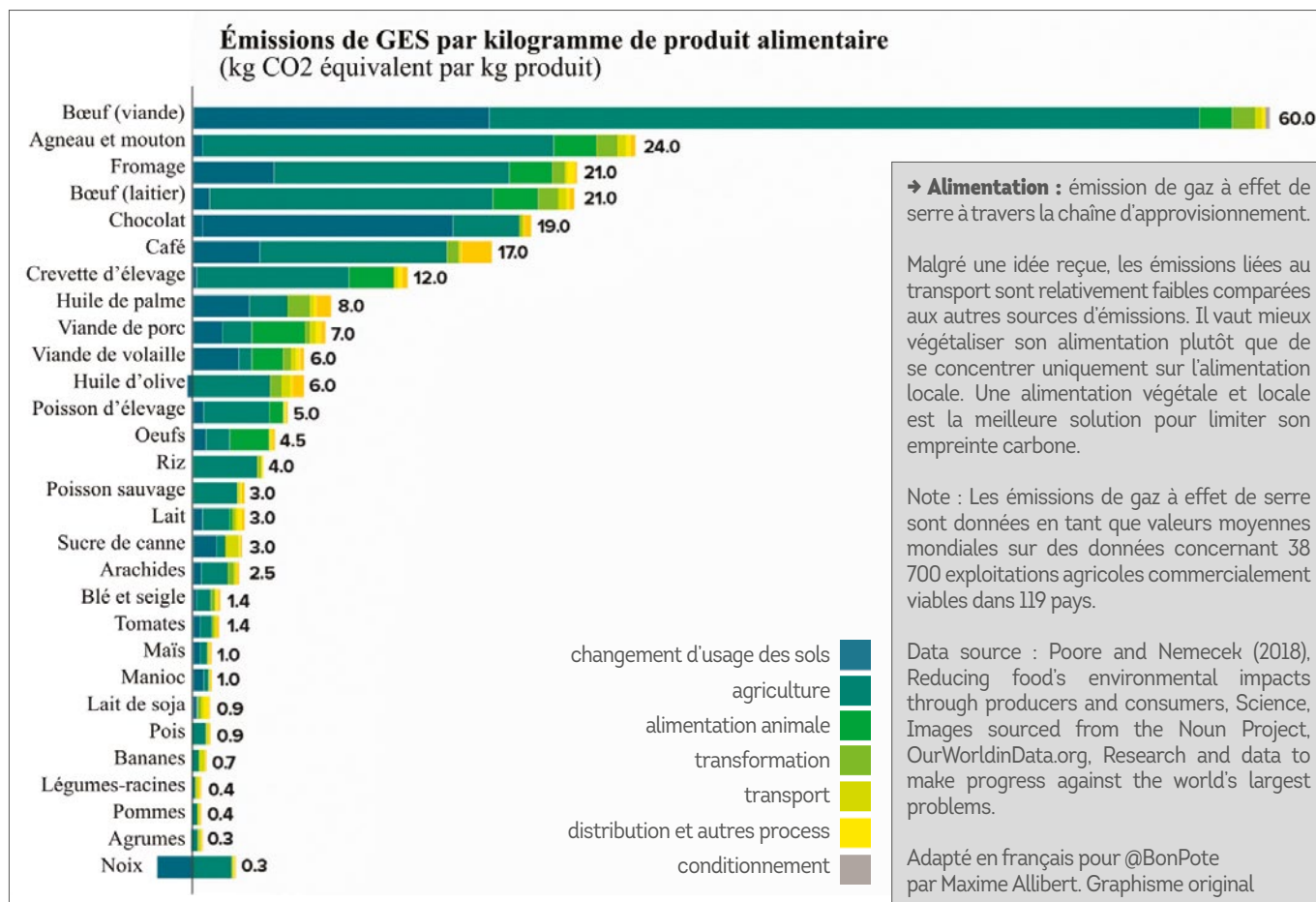
Seules 23% des communes répondantes disent envisager des actions en faveur de la sanctuarisation des terres, tandis que 19 communes se sont vues attribuer un malus du fait d'objectifs de réduction de consommation du foncier trop faibles ¹¹. Néanmoins, des documents d'urbanisme intercommunaux sont en cours d'élaboration pour beaucoup d'entre elles.

FOCUS LOI EGALIM¹² ET EMPREINTE CARBONE DES CANTINES SCOLAIRES

Sur les 31 communes dont nous avons pu consulter les menus, **15 ne semblent pas en passe de respecter la loi EGAlim, dont 6 ne proposent pas systématiquement de menu végétarien hebdomadaire ¹³** : Ahetze, Ayherre, Bidart, Biriartou, Mauléon-Licharre et Saint-Pée-sur-Nivelle. Sare, Saint-Jean-de-Luz et Mouguerre nous ont déclaré des parts de produits biologiques supérieures aux 20% prévus par la loi au 1/01/2022 mais en contradiction avec celles -bien inférieures- constatées par les sentinelles sur leurs menus. Les sentinelles félicitent les communes d'Arcangues et Bayonne, seules à proposer une option végétarienne quotidienne, conformément à l'engagement du Pacte. **Cela peut sembler contre-intuitif mais la provenance d'un aliment a beaucoup moins d'impact carbone que le type d'aliment que l'on consomme**. En effet, le transport intervient faiblement dans l'empreinte carbone de la plupart des aliments en comparaison du poids de la déforestation et de l'élevage (méthane, engrais azotés et effluents). Une étude a même évalué que le fait de remplacer seulement une fois par semaine la viande rouge et les produits laitiers par du poulet, du poisson, des œufs ou une alternative végétale réduit autant son empreinte carbone que si l'on consomme l'entièreté de son alimentation localement !



¹⁰ Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. ¹¹ Un malus a été appliqué soit quand le document d'urbanisme ne prévoyait aucun objectif chiffré de réduction de la consommation du foncier ou quand les objectifs étaient moins ambitieux que les -50% de réduction sur les 10 prochaines années par rapport aux 10 précédentes que prévoit la loi climat. ¹² La loi EGAlim (issue des Etats généraux de l'alimentation) impose aux restaurants scolaires de proposer un menu végétarien par semaine (depuis le 1/11/19) et d'atteindre au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques à horizon du 1er janvier 2022. ¹³ Vu l'importance d'une plus grande végétalisation des repas pour réduire l'empreinte carbone, un score de -1 a été attribué en cas de non-respect de la loi sur ce point.



ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EUSKO

L'Eusko est la monnaie locale la plus importante d'Europe avec 2,5 millions d'Eusko en circulation. Aujourd'hui, 33 communes ont adhéré à l'Eusko. Parmi les 46 communes signataires du Pacte, 21 sont adhérentes à l'Eusko, dont **8 ont adhéré au cours de la 1ère année de mandat, conformément aux engagements du Pacte** : Ciboure, Itxassou, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Michel, Saint-Palais, Urcuit, Urrugne et Villefranque.

Mais 15 autres (Aïciritz-Camou-Suhast, Ascarat, Banca, Béhasque-Lapiste, Cambo-les-Bains, Caro, Esterençuby, Irouleguy, Jatxou, Laguinge-Restou, Les Aldudes, Mouguerre, Pagolle, Saint-Martin-d'Arrossa et Urepel) n'ont pas tenu leur engagement lors de la 1ère année de mandat et n'ont pas encore donné suite à la demande de rendez-vous d'Euskal Moneta.

[Le résultat global, bien qu'encourageant, reste néanmoins insuffisant](#), puisque seulement 45% des communes signataires ont tenu leur engagement initial d'adhérer à l'Eusko dès 2020. Si on prend en compte l'ensemble des 56 communes suivies, on

tombe à 38%. Pour cette thématique, les communes parviennent collectivement tout juste au stade de l'œuf. Les communes en pointe de la métamorphose sur ce volet sont Saint-Jean-Pied-de-Port (Village), Ustaritz (Ville), Itxassou (Bourg).

RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Au Pays Basque, la gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée au syndicat mixte Bil Ta Garbi et la collecte des déchets à la CAPB. 30 communes de tailles différentes (13 villages, 7 bourgs et 10 villes) ont répondu sur la gestion de leurs déchets : leur implication dans ce domaine est plutôt faible. Globalement, les communes se sont moins défaussées sur ces collectivités que dans les rapports du précédent mandat. Les communes ont plus souvent reconnu participer à des initiatives pour le tri à la source de biodéchets avec des acteurs associatifs, comme les Carrioles Vertes, qui favorisent une réelle circularité locale des matières organiques. Elles déclarent soutenir les Recycleries et Repair Cafés qui se développent comme Aima, Lokala, Konpon Txoko ou Recycl'Arte qui permettent d'éviter des tonnes de déchets grâce à la réparation et au réemploi.

Pour autant, si la CAPB et Bil ta Garbi disposent des principaux leviers d'action, aucune des élu·es signataires du Pacte n'a mentionné d'initiatives entreprises en tant que membre d'un des comités de la CAPB (exécutif, permanent, pôles) ou du comité syndical de Bil Ta Garbi. Pour cette thématique, les communes n'ont globalement pas atteint le stade de l'œuf.

PLAN CLIMAT ET COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Dans sa version actuelle, la stratégie du Plan Climat de la CAPB ne vise que -19% de réduction des émissions de GES en 2030 et - 56% en 2050. Avec cette trajectoire, le Pays Basque nord ne prend clairement pas sa juste part dans la lutte contre le dérèglement climatique. Si chaque territoire a ses spécificités et qu'on ne peut exiger exactement les mêmes visées pour toutes les collectivités, il paraît évident que si chaque échelon territorial ne fait pas suffisamment d'efforts de réduction, il sera impossible d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle d'un pays ou à l'échelle mondiale. C'est d'ailleurs ce que confirme le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport 2021 : "Il est essentiel d'articuler l'action territoriale aux objectifs de la SNBC. [...] Il existe un enjeu général d'alignement des documents de planification territoriale sur les documents qui leur sont supérieurs dans la hiérarchie des normes." C'est la raison pour laquelle Bizil s'est retiré du Comité Partenarial (COPAR) du Plan Climat en mai 2021.¹⁴

Suite à la crise sanitaire, le Plan Climat n'a été approuvé qu'en juin 2021. Il a été demandé aux communes leur projection pour la 2ème année de mandat. Aucun village n'a répondu avoir un plan communal pour décliner le Plan Climat sur son territoire. 25% des bourgs et 50% des villes répondantes disent prévoir des actions pour la 2ème année de mandat. 5% des communes suivies disent avoir un projet de planification pour l'année 2022. Le passage à l'action transparait très peu dans les réponses et les actions évoquées n'ont pas le caractère structurant d'un Plan Climat. Seules Bayonne et Bidart disent avoir diagnostiqué la situation mais sans pour autant rendre accessible sur leur site leur diagnostic.

Même si c'est une obligation réglementaire pour un Plan Climat, **la CAPB n'a publié aucune évaluation des coûts d'une action d'adaptation territoriale au dérèglement climatique et ceux d'une éventuelle inaction**. Il est pourtant bien établi qu'une inertie politique aurait des conséquences socio-économiques bien plus coûteuses qu'une action politique volontariste et disposer de projections locales contribuerait sans aucun doute à mobiliser les élu·es.

Par ailleurs, alors que les engagements du Pacte de métamorphose écologique concernent aussi les actions communautaires et que 60% des membres du Conseil exécutif de la CAPB en sont signataires, il n'est quasiment pas fait état des mesures portées par les élu·es communautaires.

AGIR EN CITOYEN·NE RÉALISTE

Un trop grand nombre d'élus·es pensent encore que le réalisme dicte d'avancer à petits pas et, soit ignorent les limites planétaires et les conséquences de leur dépassement, soit ne croient pas ce qu'ils savent. Pourtant, si l'Histoire montre que les sociétés humaines peuvent transformer radicalement leur mode d'organisation, le réalisme scientifique affirme qu'on ne peut pas braver les lois de la physique. L'alternative devant laquelle nous nous trouvons est soit d'anticiper et d'agir pour une bifurcation immédiate, choisie et socialement désirable, soit de poursuivre la grande accélération et subir passivement les catastrophes à venir, que nous aurons rendues irréversibles.

Les métamorphoses que nous avons fait subir aux écosystèmes terrestres appellent en retour une métamorphose écologique des sociétés responsables. Ce, à toutes les échelles et dans tous les domaines, pour stopper les ravages en cours et s'adapter au nouveau régime climatique. Le niveau territorial est un point de départ accessible au plus grand nombre, une échelle à laquelle **les citoyen·nes, déterminé·es et organisé·es, peuvent agir en tant que sentinelles écologiques pour impulser une métamorphose écologiquement soutenable et socialement juste dans leur commune et sur leur territoire**.

Echelle	2030	2050
Union Européenne (Paquet Climat)	- 55 %	neutralité carbone
France (SNBC)	- 40 %	- 83 %
Nouvelle-Aquitaine (SRADDET)	- 45 %	- 75 %
Agglomération Pays Basque (Plan Climat)	- 19 %	- 56 %

→ Echelles et ambitions de décarbonation ¹⁵

¹⁴ Lire : <https://bizimugi.eu/bizi-se-retire-du-comite-partenarial-du-plan-climat-pays-basque> ¹⁵ Ce tableau a une valeur essentiellement illustrative, les années de référence pour les objectifs de réduction d'émissions de GES variant selon les échelles concernées.

ANNEXES

Commune : Nom de la liste :

Nom, prénom et contact de la tête de liste :

PACTE 2020

MÉTAMORPHOSE ÉCOLOGIQUE PAYS BASQUE

Conscient.e.s de la nécessité absolue d'agir avec force et détermination à l'échelle communale et intercommunale pour contribuer à limiter le réchauffement planétaire à +2°C, voire +1,5°C, et éviter le pire scénario du dérèglement climatique, afin d'assurer un avenir viable à l'humanité et à la biodiversité planétaire, si nous sommes élu.e.s en mars 2020, notre liste s'engage au cours des mandats communal et communautaire 2020-2026 à :



AGIR POUR TOUTES LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

Pour tout aménagement de voirie, prioriser les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche > vélo > bus > voiture. Rendre cyclable l'ensemble des routes de la commune, par l'aménagement le plus adapté : réduction de la vitesse, pistes et bandes cyclables, contre-sens cyclables. Participer au développement d'une offre de transport en commun sur l'ensemble du Pays Basque, avec des fréquences, des horaires et des tarifs adaptés au besoin de la population.



AGIR POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

Dès les premiers mois du mandat, délibérer pour un plan ambitieux de rénovation thermique du patrimoine bâti communal et communautaire, en visant un niveau basse consommation. Construire uniquement des bâtiments neufs passifs à énergie positive. Appliquer le triptyque Négawatt : sobriété, efficacité, énergie renouvelable. Lutter contre la précarité énergétique des logements et encourager la réduction des consommations énergétiques par la mise en place d'actions d'animation territoriale (Défi Énergie Positive). Assurer un suivi régulier des consommations des bâtiments.



AGIR POUR UN TERRITOIRE 100% ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer la production des énergies renouvelables sur notre territoire, avec un objectif d'autonomie énergétique 100% renouvelable à 2045 : photovoltaïque, éolien, méthanisation, réseau de chaleur, hydroélectricité, marémotrice, etc. Accompagner des projets d'initiatives citoyennes et locales pour la production (I-ENER) et la fourniture d'électricité (ENARGIA). Alimenter les bâtiments et équipements communaux et communautaires en électricité, gaz et bois issus de productions locales garanties 100% renouvelables.



AGIR POUR UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE

Mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire avec un objectif de 100% d'alimentation paysanne sans intrant chimique, bio et locale, au niveau des structures communales et communautaires. Agir dans les cantines de la collectivité avec des menus bio, locaux et une option végétarienne (crèche, école, EHPAD, etc). Faciliter la distribution d'une alimentation « bonne pour le climat » (magasin de producteurs, AMAP, épicerie coopérative...). Sanctuariser les réserves foncières de terres cultivables pour viser une souveraineté alimentaire.



AGIR POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EUSKO

Adhérer à l'Eusko dès 2020 puis, conformément aux possibilités offertes par le cadre légal actuel, autoriser le règlement en eusko des services publics locaux (cantines, piscines, centres de loisirs, CCAS...) et informer élus, agents, associations et entreprises de la volonté de la mairie de les régler en eusko.



AGIR POUR UNE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Définir une stratégie de prévention et de gestion des déchets en impliquant l'ensemble des habitants et acteurs du territoire. Trier les biodéchets à la source. Encourager la valorisation sur place avec le compostage individuel et collectif quand c'est possible. Sinon, mettre en place une collecte séparée des biodéchets de cuisine. Prendre des mesures pour améliorer la collecte du verre et aller vers la réutilisation grâce à des systèmes de consignes. Mettre en place une tarification incitative. Préférer promouvoir toute forme de réemploi grâce aux recycleries et aux lieux de réparation, plutôt que la recherche du 100% recyclage.



EXÉCUTER TOTALEMENT LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

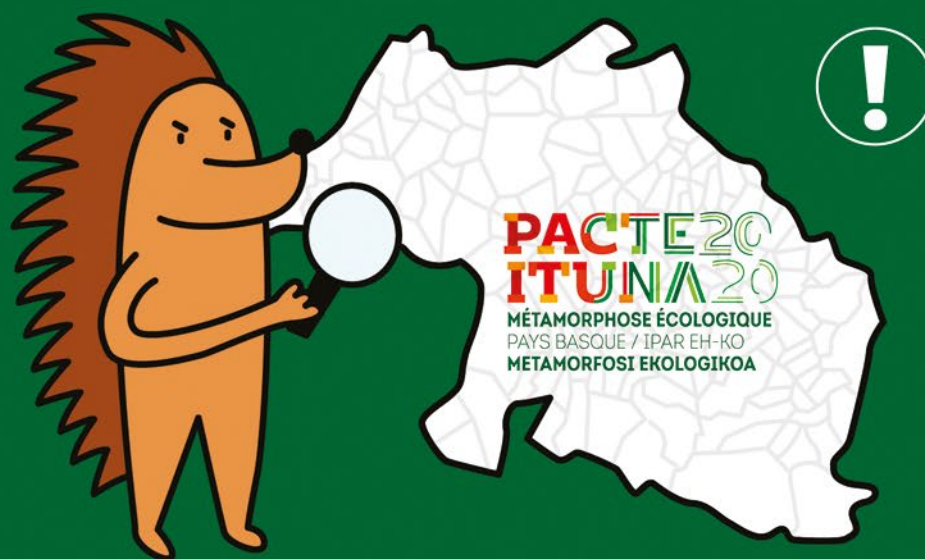
Adopter avant la fin de la première année de mandat une délibération qui précise sous forme de plan communal les déclinaisons opérationnelles du PCAET à l'échelle de la commune. Assurer la transparence de sa mise en place via des outils de suivi. Ne pas mettre en œuvre des projets en contradiction avec les objectifs du PCAET.

Signature



info@bizimugi.eu / www.bizimugi.eu

ANNEXES



**OUVRE L'ŒIL
SUR TA COMMUNE**

DEVIENS SENTINELLE ÉCOLOGIQUE !

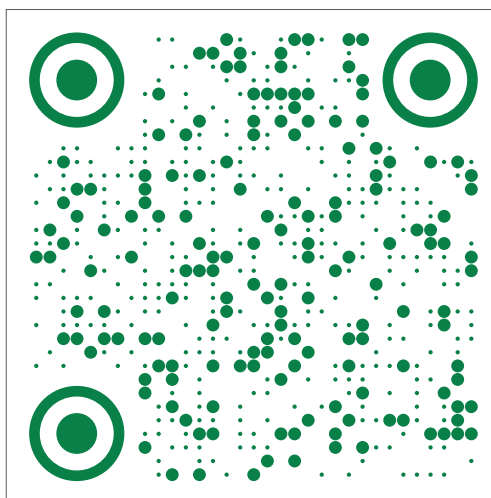
**ZURE HERRIARI BURUZ
BEGIAK ERNE ATXIKI**

BEGIRALE EKOLOGIKO BILAKA ZAITEZ!

SENTINELLES.BIZIMUGI.EU



www.bizimugi.eu | 05 59 25 65 52
20, 22, rue des Cordeliers - 64100 Bayonne



CONSULTER L'ENSEMBLE DES FICHES
INDIVIDUELLES DES COMMUNES :
suivipacte2020.bizimugi.eu

Les retours, compléments et critiques constructives
des citoyen-nés, communes et associations
sont les bienvenus à hitzahitz@bizimugi.eu.

Ce document est publié sous licence Creative Commons qui autorise sa diffusion libre
sauf pour usage commercial, avec mention de l'auteur et sans modification de contenu.



Photo de couverture :

Incendie de la forêt de Chiberta à Anglet le jeudi 30 juillet 2020 pendant une sécheresse à plus de 40°C. ©Pablo Ordas